

PORTRAIT : DE L'ARCHIVE À LA NUMÉRISATION : DIPLOMATIQUE, SOURCES ET PROBLÉMATIQUES VARIEES, SOUS LE REGARD D'OLIVIER GUYOTJEANNIN

Portrait réalisé sous la direction d'Emmanuelle Portugal. Préparation : Damien Fauré, Inès Lalande, Thibault Le Hégarat, Vianney Petit, Mouniati Abdou Chakour, avec la participation de Mathilde Geley et Nicolas Lahaye.

Réalisation & montage : Aude Marcel.

Circé. Histoires, Cultures & Sociétés
<http://www.revue-circe.uvsq.fr>

Entretien disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.revue-circe.uvsq.fr/spip.php?article31>

Pour citer cet article :

Olivier Guyotjeannin, « Portrait Olivier Guyotjeannin », in *Circé. Histoires, Cultures & Sociétés*, Numéro 3, 2013.

URL : <http://www.revue-circe.uvsq.fr/spip.php?article31>

Distribution électronique <http://www.revue-circe.uvsq.fr>

© Circé. Histoires, Cultures & Sociétés.

DIPLOMATIQUE : DEFINITION ET EVOLUTION

Depuis vos premiers pas dans le monde de la recherche et plus précisément dans le champ de la Diplomatique, diriez-vous que cette discipline a connu des évolutions notables ? Quels furent selon vous les principaux foyers d'invention ou de réinvention de la discipline depuis ces vingt dernières années ? Quels nouveaux champs de recherche se sont progressivement dégagés ou éteints (et pourquoi) ? Quel(s) avenir(s) pour la diplomatique selon vous dans un avenir proche ou lointain, sur le plan français et/ou européen ?

La diplomatique connaît de profonds remodèlements depuis quelques décennies et n'a cessé d'enrichir son programme de travail, son agenda et les corpus pris en compte. Elle s'est développée en particulier dans le temps puisqu'elle s'intéresse maintenant aux actes du XIV^e-XV^e siècles, voire de l'époque moderne, elle s'intéresse aussi à tous types d'actes en particulier les actes d'origine privée et elle n'arrête pas de reformuler son questionnaire, questionnaire qui est à l'origine destiné à critiquer les faux et qui maintenant est pris comme une source à part entière pour des enquêtes d'histoire culturelle sur les usages de l'écrit. Le plus intéressant c'est que tous les domaines ont été concernés par ses extensions depuis les années 1950, extension quantitative prônée par Robert-Henri Bautier¹ en France aux documents d'archives, en particulier aux documents plus divers de la fin du Moyen Âge mais également dans une diplomatique qualitative, développée par Heinrich Fichtenau en Allemagne et en Autriche à partir surtout du problème des préambules². La forme des actes a été questionnée de façon renouvelée, leur décoration, leur écriture, leur format, leur support matériel, la tradition des actes a également été renouvelée par l'étude intrinsèque des cartulaires mais également des inventaires d'archives, des formulaires, des registres de chancellerie, et la genèse également en prenant en compte le travail de préparation et d'élaboration de l'acte.

La diplomatique est une et indivisible mais elle s'exporte très bien vers l'époque moderne et contemporaine à condition toutefois de changer son formulaire d'enquête et son questionnaire. Le document contemporain nous apprend beaucoup plus sur la genèse que sur la tradition. Par exemple, le problème de la tradition des actes contemporains est négligeable vis-à-vis de la genèse de sa fabrication, de sa conception et de sa circulation. Donc la diplomatique reste de mise mais en

¹ Pour avoir un aperçu de ses recherches voir Robert-Henri Bautier, Chartes, sceaux et chancelleries. Études de diplomatique et de sigillographie médiévales, 2 vol., Paris, Mémoires et documents de l'École des Chartes, 1990.

² Heinrich Fichtenau, « Note sur l'origine du préambule dans les diplômes médiévaux », *Le Moyen Âge, Revue d'histoire et de philologie*, 1956, n^{os} 1-2, Tome LXII, 4^e série – Tome XI, p. 1-10 ; Heinrich Fichtenau, *Arenga : Späntantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Graz-Cologne, 1957 (*Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, Ergänzungsband*, 18) ; Heinrich Fichtenau, « Forschungen über Urkundenformeln : ein Bericht », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, 94 (1986), p. 285-339.

adaptant ses formulaires. Même chose pour les domaines extra-européens³ où petit à petit se crée une diplomatique des actes musulmans⁴, une diplomatique des actes hébraïques, en particulier très bien représentée par Judith Olszowy-Schlanger⁵, une diplomatique de l'acte byzantin mais ça c'est plus classique, une diplomatique éthiopienne⁶ également, qui tient compte à chaque fois des spécificités sociales et culturelles de fabrication et de diffusion des documents. Elle est une et indivisible en ce sens qu'elle étudie les actes de la pratiques, les actes authentiques ou documents de gestion plus ou moins coulés dans le moule d'actes authentiques.

Le document que vous voyez ici est une bulle pontificale⁷, un privilège pontifical des années 1070 d'Alexandre II et au bas de ce document on voit jaillir un signe figuré très complexe qui a été mis en place à la chancellerie pontificale à partir du pontificat de Léon IX aux alentours de 1049-1050, la *rota*. Les diplomatistes depuis l'époque de Mabillon ont collectionné les *rotae* des différents papes aux fins de la critique, pour pouvoir critiquer un acte en fonction de la *rota* qu'il portait et c'est seulement dans les années 1980 qu'un chercheur allemand, Joachim Dalhaus⁸, a proposé une interprétation de ce signe et de son irruption soudaine, brutale, à la chancellerie pontificale. L'idée de fond c'est que Léon IX remanie complètement l'acte pontifical qui était englué dans ses traditions romaines, antiques, par un acte au diapason avec les pratiques diplomatiques de son temps, en particulier à la chancellerie impériale. Donc c'est déjà en soi une revendication de pouvoir. L'écriture change, le format change et des monogrammes s'installent partout. Quant à la *rota* elle serait un signe ecclésiologique, montrant, manifestant la suprématie du pape, vicaire unique du Christ sur Terre, parce que les deux cercles concentriques sont rapprochés des manuscrits de géographie pour désigner la terre et la mer qui l'entoure, la croix au centre c'est la croix du Christ qui sauve l'humanité et l'agent du Christ c'est le pape et uniquement lui. Il inscrit sans doute de sa main à l'origine la devise intérieure de la *rota*. Ce signe s'est progressivement transformé en signe de validation diplomatique, il s'est routinisé, il a perdu de sa force proclamatoire en quelques décennies, même si des royautes en particulier ibérique ou des évêques d'Empire l'ont adopté à leur tour pour manifester leur allégeance à la papauté dans la Querelle des investitures. C'est un témoignage de la

³ À ce propos voir notamment « Exportations de la diplomatique, I, Mondes anciens », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 160, 2002, p. 475-564 (« Avant-propos », p. 477-486) ; « Exportations de la diplomatique, II, Documents contemporains », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 161, 2003, p. 493-623 (« Avant-propos », p. 495-500).

⁴ La diplomatique des actes musulmans désigne ici la diplomatique arabe et turque.

⁵ Judith Olszowy-Schlanger, directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), est en train d'achever le corpus des actes hébraïques médiévaux d'Angleterre à paraître dans la collection *Monumenta palaeographica Medii Aevi*.

⁶ Anaïs Wion, « Aux frontières de la codicologie et de la diplomatique : structure et transmission des recueils documentaires éthiopiens », *Gazette du livre médiéval*, t. 48, 2006, p. 14-25.

⁷ Document coté Arch. nat. L222 n°1.

⁸ Joachim Dalhaus, « Aufkommen und Bedeutung der *rota* in der Urkunden des Papstes Leo IX », *Archivum historiae pontificiae*, 27, 1989, p. 7-84.

création puis de la routinisation de ces signes que nous voyons au bas des actes et une très belle illustration de la part du message visuel doublant le message rhétorique de l'acte, comme Peter Rück⁹ a su très bien les étudier.

Vous voyez ici le bas d'un acte d'Hugues Capet¹⁰, 988 ou 989, qui est préparé à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Dans la procédure installée par Mabillon, cet acte aurait sans doute été déclaré comme faux puisqu'il ne correspondait pas du tout aux pratiques, d'ailleurs difficiles à connaître, de la chancellerie d'Hugues Capet, mais il y a tout de même un petit stock de deux ou trois originaux que l'on peut attribuer à la chancellerie d'Hugues Capet et utiliser comme pierres de touche en quelque sorte pour critiquer les actes qui diffèrent dans leur présentation, dans leur texte, dans leur allure, dans leur écriture. Donc ce texte est particulièrement intéressant du point de vue de la méthode diplomatique puisqu'il nous montre que depuis la fin du XIX^e siècle l'étude de la genèse permet de récupérer certains documents un petit peu extraordinaires, exceptionnels, qui ne sont **pas** jugés comme parfaitement authentiques par les diplomatistes anciens. Le fond de la critique diplomatique, pour sauver cet acte de l'accusation de faux, c'est de montrer qu'il a été établi à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. C'est d'autant plus facile à montrer qu'il est bâti sur des patrons d'écriture, de présentation, de support, de format également, dans la tradition des actes carolingiens. Il fait trop carolingien pour son temps en quelque sorte, simplement parce que les moines de Saint-Maur-des-Fossés ont un riche chartrier et peuvent imiter en essayant de faire bien les caractères carolingiens outrepassés en quelque sorte. Il en va également de même pour la date de l'acte, puisqu'elle est exprimée seulement par l'année de règne du roi, donc vieille pratique carolingienne abandonnée dans les années 960 au profit de la datation par le millésime du Christ, millésime du Christ qu'au bas de l'acte un archiviste du monastère des années 1040-1050 a converti, une conversion peut-être fautive, mais peu importe. Quant au monogramme, il est dessiné également par l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et il aurait été un autre facteur de critique, malheureusement comme il était le plus beau conservé c'est lui qui a été utilisé lors du millénaire capétien en 1987 comme étant le monogramme d'Hugues Capet, alors qu'en fait c'est plutôt l'imagination d'un moine de Saint-Maur-des-Fossés de l'époque qui a contribué à le dessiner. On fait là presque de la diplomatique fiction.

⁹ Peter Rück, « Die Urkunde als Kunstwerk », *Kaiserin Theophanu : Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends*, 1991, Cologne, t. II, p. 311-333,

¹⁰ Document coté Arch. nat. K18 n°1 (AE II 84). Pour plus de renseignements voir http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr (consulté le 24 juin 2013).

Vous avez ici un bel exemple des développements de la diplomatique en matière de tradition des actes, c'est-à-dire non pas le problème de leur forme pour juger des faux et des conditions d'élaboration du discours de l'acte, de la rhétorique qui y est mise, ni le problème de la genèse, sa fabrication, mais le problème de sa tradition, c'est-à-dire essentiellement de ce qu'il devient dans les siècles qui suivent, c'est-à-dire comment il est lu, comment il est reçu, si on le trouve important encore, comment éventuellement par des rubriques de cartulaires on arrive à faire changer un petit peu son sens. C'est évidemment l'étude des cartulaires qui est actuellement très à la mode et très poussée par plusieurs auteurs, à commencer par Pierre Chastang¹¹ et Laurent Morelle¹², mais d'autres types de recueils d'actes sont également intéressants du point de vue de la tradition, moins utilisés, moins étudiés à leur actuelle, c'est le cas des registres de chancellerie, c'est le cas aussi des formulaires de documents, qui donnent des modèles. Ce sont toujours des compilations par le classement, par ce qu'ils rejettent, par ce qu'ils renouvellent ou par ce qu'ils gardent à l'identique. Ils sont intéressants sur la réception des documents. C'est le cas aussi, secteur beaucoup moins connu, celui des inventaires d'archives qui à partir du XIII^e siècle, XII^e, mais surtout XIII^e siècle, prennent un peu le relais des cartulaires et nous montrent comment les actes étaient intellectuellement compris, classés, décrits et pris en compte. Certains sont laissés sur le bord du chemin, comme dans les cartulaires, car ces inventaires d'archives sont avant tout des documents à visée pratique et pas du tout historiographique ou rarement historiographique. D'autre part, c'est intéressant à analyser du point de vue de la conscience que l'auteur de l'inventaire a de la typologie des actes, si son vocabulaire est déjà savant, juridique ou non, la part qu'il confie dans sa description à la transcription de la date. Les inventaires d'archives ecclésiastiques sont souvent insensibles à la date, pour eux c'est la perpétuité du patrimoine qui compte. Mais dès que les princes et les rois se mettent à faire faire des inventaires d'archives, archives elles-mêmes confiées à un personnel plus spécialisé, en tout cas bien identifié, à partir de ce moment-là on voit que la date devient très importante comme un critère de classement et comme un critère de pesée et d'intérêt des actes. On voit apparaître également des actes inutiles, des actes dommageables (*dampnosa est*), des actes importants (*grossum est, bellum est...*), et

¹¹ Voir notamment Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc, XI^e-XIII^e siècles*, Paris, 2002 ; Pierre Chastang, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *La médiévistique au XX^e siècle. Bilans et perspectives*, *Cahiers de civilisation médiévale. X^e-XII^e siècles*, 49, 2006, p. 21-32 ; Pierre Chastang, « Transcription ou emploi ? Composition et écriture des cartulaires en Bas-Languedoc (XII^e-XIV^e siècle) », *Le emploi au Moyen Âge*, Pierre Toubert (dir.), Madrid, 2010, p. 119-120.

¹² Voir notamment *Les cartulaires, actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michelle Parisse (dir.), Paris, École des chartes, 1993 ; Olivier Guyotjeannin et Laurent Morelle, « Tradition et réception de l'acte médiéval : jalons pour un bilan des recherches », *Archiv für Diplomatik*, t. 53, 2007, p. 367-403. Pour une étude de cas, Laurent Morelle, « Des moines face à leur chartier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (v. 1127) », *Les Moines du Der, 673-1790*, actes du colloque international d'histoire (Joinville-Montier-en-Der, 1^{er}-3 octobre 1998), Patrick Corbet, Jackie Lusse et Georges Viard (éd.), Langres, 2000, p. 211-258.

des actes signalés à la postérité, et qui permettent donc de voir tout ce travail à la fois intellectuel, institutionnel et administratif de classement et de description des actes.

Vous voyez ici deux exemples du premier inventaire en date du Trésor des chartes¹³, confié à un archiviste spécialisé qui s'appelle Pierre d'Étampes¹⁴, dans les années 1307-1308, et ce document a été élaboré par lui au long des décennies 1310-1320. On l'appelle « les cahiers de papier » (*Quaterni de papiro*), de Pierre d'Étampes, car c'est comme vous le voyez du papier, donc un modèle de document de gestion plutôt conservé au chaud dans les archives et guère destiné à sortir de son dépôt d'archives. On peut d'ailleurs voir des inventaires d'archives royaux ou princiers qui sont au contraire faits pour être exhibés. Là, c'est vraiment un document de travail destiné, pourrait-on dire, à un centre documentation administrative au service du roi pour retrouver rapidement les papiers compétents, et classé selon des principes différents des chartriers monastiques, souvent en fonction d'affaires, des *negocia*, les affaires de Flandre, les affaires de Languedoc etc., ce qui traduit un regard plus laïc d'appropriation de l'écrit au service donc du prince. Vous voyez également ce qu'on peut qualifier comme « cotes », c'est-à-dire les dessins soit d'une couronne soit des chiffres, soit des chiffres redoublés, soit des lettres, qui permettent de se retrouver plus facilement. Donc, le dessin a eu sa part d'importance dans les inventaires d'archives, pas seulement sur les actes authentiques, comme un moyen de repérage aisé à manier, par allusion au contenu *etc.*

Au travers de tous ces changements vous voyez deux phénomènes très importants. Le premier, c'est que les historiens eux-mêmes se sont attaqués maintenant au matériau diplomatique avec un questionnaire proprement historique. « Tout fait source »¹⁵ dit Pierre Toubert, même les sources diplomatiques donc ça renouvèle un petit peu les curiosités et donc ça encadre les nouvelles curiosités. Il y a toutefois des secteurs qui évidemment ne sont pas encore très développés. Personnellement, je regrette qu'en dehors de quelques exploitations partielles on n'ait pas encore véritablement travaillé sur une linguistique de l'acte médiéval, même si dans le domaine de la sociolinguistique, Serge Lusignan a fait beaucoup en nous révélant les enjeux de l'usage du latin et des langues vernaculaires dans les chancelleries royales anglaises et françaises¹⁶, même si Michel

¹³ Document coté Arch. nat. J1⁸.

¹⁴ À propos des travaux de Pierre d'Étampes voir notamment Henri-François Delaborde, « Notice sur le registre de Pierre d'Étampes », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 61, 1900, p. 426-446 (En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1900_num_61_1_452605 ; consulté le 24 juin 2013) ainsi que Olivier Guyotjeannin, « Les méthodes de travail des archivistes du roi de France (fin XIII^e - début XVI^e siècle) », *Archiv für Diplomatik*, t. 42 (1996), p. 295-373.

¹⁵ Pierre Toubert, « Tout est document », *L'Ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Jacques Revel et Jean-Claude Schmitt (éd.), Paris, Gallimard, 1998, p. 85-105.

¹⁶ Voir notamment Serge Lusignan, *La langue des rois du Moyen Âge, Le français en France et en Angleterre*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.

Zimmerman nous a splendidement expliqué un certain nombre de traits linguistiques des actes catalans¹⁷. Je crois que c'est un domaine qui demande à être renouvelé profondément.

L'HISTORIEN ET SES SOURCES

Lors des débuts de la professionnalisation du métier de l'historien, l'idée que les livres d'histoire naissent au sein des archives avait été exprimée¹⁸. Arlette Farge consacra tout un ouvrage au « goût de l'archive »¹⁹, Pierre Nora mis l'accent en 2001 sur « une sorte de tyrannie de l'archive »²⁰ ; tandis qu'Étienne Anheim & Olivier Poncet soulignaient en 2004, « la dépendance de l'historien aux archives »²¹. Au regard de ces éléments, il apparaît que l'archive a été, au fil du temps, au cœur de l'identité de l'historien. De quelle manière la présence, l'absence ou la distance mise entre le chercheur et celle-ci conditionnent d'après vous la pratique de l'historien ?

Vaste question. Les archives s'entendent peut-être de deux points de vue. Il y a les institutions archivistiques qui sont affirmées à partir de la fin du XIX^e siècle comme des lieux où l'on écrivait l'histoire, au détriment des bibliothèques qui jusque là avaient tenu cette place, d'où l'envoi d'ailleurs de documents d'archives dans les bibliothèques, la crème des documents, des cartulaires, des nécrologes..., pour servir les travaux d'historiens qui étaient surtout les lettrés, des rhéteurs, par opposition aux historiens besogneux et qui commençaient à travailler un tout petit peu dans les archives. C'est une question qui se règle du point de vue historiographique. Et puis il y a la question plus générale effectivement du rapport de l'historien dans son métier avec les archives. Il y a de grands pans de l'histoire médiévale, pour me limiter à l'histoire médiévale que je connais un petit peu, il y a de grands pans de l'histoire médiévale qui ne disposent pas d'archives et donc la question se règle un peu d'elle-même. Pensons par exemple à l'archéologie ou à l'emploi instrumentalisé de l'archéologie par les historiens il y a quelques décennies au détriment de la création d'un questionnaire propre à l'archéologue. La question de la diplomatie se définit un petit peu de la même façon. Le problème va être sûrement encore plus aigu à l'époque contemporaine où la masse d'archives se perd de sa substance finalement informative, au bénéfice d'autres sources qui vont être plutôt analysées par les sociologues *etc.* ou les historiens du livre et les bibliothèques. Le document d'archives n'est pas tout dans la recherche historique. Au cœur du Moyen Âge il occupe une place

¹⁷ Michel Zimmermann, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2 vol., 2003.

¹⁸ Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, préface de 1868.

¹⁹ Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989.

²⁰ Pierre Nora, « Une cité pour les Archives nationales », *Les Français et leurs archives*, Fayard, 2002.

²¹ Étienne Anheim et Olivier Poncet, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », *Revue de Synthèse*, n° 125, 2004.

très importante car il se compte évidemment par milliers, par centaines de milliers, par millions. C'est donc un corpus très important qui joue dans la science médiévale le rôle un peu de l'épigraphie pour l'antiquité romaine, c'est-à-dire de petits documents modestes mais qui apprennent beaucoup dans leurs données juridiques et économique et sociales mais également dans leur après et dans leur mise en forme. Ainsi, selon les siècles, la position de l'historien va changer, les chartes dominant peut être le paysage aux XII^e-XIII^e siècles.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Une bonne partie de votre bibliographie comprend des ouvrages destinés aux étudiants et chercheurs néophytes pour les aider à appréhender au mieux les sources et à les exploiter. Vos ouvrages apprennent une critique très rigoureuse des documents et sont riches d'outils de toutes natures (références bibliographiques, renvois aux recueils de sources, orientations dans les centres d'archives, lexiques *etc*). Cet effort de rendre la diplomatique (mais aussi d'autres disciplines telle que l'édition de texte) plus accessible est-il une conséquence du fait que les sources médiévales sont d'un accès particulièrement difficile ? Quel est le moteur de votre pédagogie ?

La question est très pertinente, mais en même temps la réponse s'y trouve déjà bien exprimée. C'est à dire, en dehors d'un attrait personnel pour la rédaction de ce genre de manuel ou d'introduction de compagnons diraient les Anglais, c'est un travail très intéressant et en même temps qui oblige à beaucoup de rigueur et qui fait remettre sur le métier, remettre en doute sa pratique, inévitablement routinière, de la diplomatique ou de l'archivistique. Le besoin est évidemment lié à la difficulté d'accès de ces sources et à la faiblesse relative de la bibliographie française en particulier depuis la fin du XIX^e siècle, depuis le manuel de d'Arthur Giry²², où les essais ont été quand même relativement limités, de saisir un petit peu globalement la diplomatique, sa méthode, son évolution, et l'archivistique.

Cette activité est plus large que la simple diplomatique, en particulier avec mes collègues de l'École des chartes, on s'est beaucoup intéressé aux problèmes des pratiques de l'édition où le paysage était identique, c'est-à-dire qu'on était partagé entre des manuels déjà anciens ou des manuels très pointus et étrangers. Donc on essayait de réfléchir un petit peu sur notre pratique éditoriale pour essayer de partager un petit peu les réflexions et les conclusions auxquelles on aboutissait. Même chose pour les cours, où les étudiants de l'École des chartes doivent absorber très

²² Arthur Giry, *Manuel de diplomatique : diplômes et chartes, chronologie technique, éléments critiques et parties constitutives de la teneur des chartes, les chancelleries, les actes privés*, Paris, Librairie Hachette et cie, 1894.

rapidement une masse indigeste de données. On n'a que trois ans et une année de cours par année. J'essaie de rendre les cours pratiques, en liaison avec des visites aux Archives nationales et surtout le travail sur pièces, qui est indispensable aux bon artisans qu'ils seront, qu'ils soient de futurs archivistes ou éventuellement des bibliothécaires ou même des historiens d'art qui seront confrontés à un moment ou l'autre à l'exploitation de documents anciens, en se répartissant avec mes amis Poncet²³ et Nougaret²⁴ pour la période moderne et pour la période contemporaine. Il y a donc tout un effort de pédagogie à faire, c'est une discipline qu'il n'est pas évident d'enseigner.

L'ANTHROPONYMIE EN QUELQUES MOTS

Vous avez effectué plusieurs études sur l'anthroponymie²⁵. Ce champ de recherche a particulièrement été développé dans les années 1990 et au début des années 2000 et a été notamment porté en France, en histoire médiévale par Monique Bourin²⁶. Quels enseignements peut-on tirer sur les sociétés antérieures à partir de l'étude des transmissions de noms et de leur évolution ? Comment a évolué ce champ de recherche depuis les années 1990 ?

C'est une très belle aventure intellectuelle qu'a lancée Monique Bourin. Elle relayait les intérêts des modernistes et des contemporanéistes pour les choix de nom personnel. On peut citer *Léonard en Limousin*²⁷ par exemple, bien connu comme étude. Mais surtout, elle l'a étendue considérablement, de façon inédite, à l'ensemble des désignations anthroponymiques, prises comme un système et en même temps comme un révélateur d'histoire sociale-politique et culturelle. J'étais associé à François Menant plutôt au versant italien²⁸. C'était un moment de travail collectif tout à fait passionnant et agréable. On n'avait pas d'accès direct à l'anthroponymie telle qu'elle était pratiquée, mais on passait toujours par la médiation du notaire, en particulier en Italie. Il était intéressant de

²³ Il s'agit d'Olivier Poncet, professeur d'histoire des institutions, de l'archivistique et de la diplomatique de l'époque moderne à l'École des chartes.

²⁴ Christine Nougaret, professeur d'histoire des institutions et archivistique contemporaines à l'École des chartes.

²⁵ Olivier Guyotjeannin, « Les filles, les femmes, le lignage », *L'Anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, collection de l'École française de Rome, 226, Actes du colloque international (Rome 6-8 Octobre 1994), École française de Rome, 1996 ; Olivier Guyotjeannin, « Problèmes de la dévolution du nom et du surnom dans les élites d'Italie centro-septentrionale (fin XIIe-XIIIe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes* T. 107, N°2. 1995. p. 557-594.

²⁶ *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux. Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome, avec le concours du GDR 955 du CHRS*, Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (dir.), École Française de Rome, Rome-Paris 1996. ; *Personal Names Studies and the History of the Family*, George Beech, Monique Bourin et Pascal Chareille (dir.), Kalamazoo, Medieval Institute Publications 2002.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ Cette association consista en la préparation de grille de saisie ensuite livrées et adaptées aux membres de l'équipe italienne.

voir comment des systèmes anthroponymiques exprimés de façon très formulaire, devenaient progressivement plus soucieux de transcrire une certaine réalité comme en même temps apparaît la micro-toponymie dans les actes notariés, où le souci est de bien distinguer les lieux homonymes les uns des autres. C'est un souci de clarté, patronné par les spécialistes culturels de l'écriture des actes, les notaires, dirigés et contrôlés par les communes, à partir de la fin XI^e-XII^e siècle. C'est un système qui va en particulier amener à la naissance du nom de famille exprimé en italien, dans la moitié nord du nord de l'Italie, par des noms au pluriel, marquant l'appartenance à un lignage. C'est un témoignage intéressant par sa variabilité, adaptée à chaque fois au contexte de l'acte et à l'utilisation de l'acte. Les actes judiciaires, les actes communaux et les actes privés ont chacun des systèmes différents. On attache un individu à un lignage, c'est une sorte d'indicateur de statut nobiliaire ou chevaleresque. Tantôt on donne une sorte de généalogie très complexe sur quatre générations quand il est question de partager des biens après un décès ou après une confiscation. Ce sont des systèmes très modulables, très souples qui nous laissent à peine entrevoir la réalité de l'anthroponymie, si tant est qu'il y en ait une derrière ces documents. C'est une étude un peu semblable à celle que Michel Zimmermann avait faite sur les clauses de pertinence²⁹ qui donnent une énumération typologique des différentes parties constitutives d'un bien, où ce n'est ni de l'invention notariale ni une description immédiate du paysage, mais un texte où l'on voit l'œil du notaire évoluer. C'est l'indice d'une chronologie un peu décalée mais puissante des pratiques notariales et de leur attention nouvelle au monde qui les entoure, et d'une attention nouvelle au détail de l'appellation que le juge doit pouvoir convoquer.

Vous parlez des sources à partir desquelles on peut travailler sur l'anthropologie, c'est uniquement les sources écrites ?

Quand je parlais d'écriture c'est au sens large de tout ce qui était inscrit. Pour les sceaux il y a des désignations à comparer à celles de l'inscription de l'acte et à la souscription de l'acte. Ce qui est intéressant également pour la documentation française, c'est le problème de la traduction, qui ne se pose pas en Italie, quand on a tantôt des noms latins et des noms vernaculaires dans l'épigraphie. On a des remarques intéressantes à faire sur la façon dont le notaire lui-même se désigne. Il y a parfois un décalage avec la désignation qu'il impose aux partis. Il est intéressant de voir que la désignation des témoins dans l'acte est beaucoup plus rapide. Il suffit d'avoir un nom un peu bizarre pour ne pas avoir besoin de patronyme, il suffit de distinguer simplement une personne d'une autre. Alors que le notaire, pour les protagonistes de la transaction, cherche à aller plus loin dans leur désignation. C'est

²⁹ Michel Zimmermann, « Glose, tautologie ou inventaire ? L'énumération descriptive dans la documentation catalane du X^e au XII^e siècle », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale* [Université Paris XIII], n° 14-15 (1989-1990), p. 309-338

véritablement un document d'histoire sociale à plusieurs étages. La documentation peut être disparate, hétérogène, elle avantage des séries d'actes notariés et de cartulaires français des XII^e-XIII^e siècles. On peut s'étonner de la masse des corpus qui précisent bien la position de chacun dans la fabrication de l'acte.

LES DOCUMENTS ET L'IMAGE³⁰

L'ouvrage de Jérôme Baschet *L'iconographie médiévale* est l'une des références sur ce sujet. Pourtant, dans cette somme considérable, il n'accorde aucune place aux documents de la pratique. Faut-il en conclure que l'histoire par l'image à partir de ces sources est impossible ou est-ce par méconnaissance ou désintérêt ?

Je ne pense pas que ce soit de la méconnaissance ou du désintérêt, c'est un cas extrêmement récent. C'est plutôt la découverte ou la redécouverte de l'impact historique comme source, comme témoignage très fort de l'ornementation des chartes. Cela avait attiré l'attention des historiens et des archivistes du XIX^e siècle. Rien n'est plus ennuyeux qu'une exposition de document d'archives. Par conséquent si on a la chance d'avoir un beau sceau et quelques ornements des chartes, cela attire un petit peu le chaland. Du point de vue historique de constitution d'un corpus, c'est Ghislain Brunel³¹ qui a lancé, à partir des travaux qu'il a menés aux Archives nationales, ce nouveau secteur qui se révèle être passionnant, très riche également d'informations, à la fois du point de vue de l'histoire de l'art, du fonctionnement de l'image mais également du point de vue des rapports qu'on peut présupposer entre les arts, la production des arts et la production des livres. De même que l'on peut comparer les manuscrits littéraires et les chartes un peu plus anciennes pour ce qui est de la langue vernaculaire. Donc, c'est un travail de longue haleine, on fait maintenant beaucoup de découvertes. Ce n'est pas encore rentré dans le corps commun du bagage de l'historien de l'image. Cela sera probablement réglé dans quelques décennies.

Je pense que la voie peut être à suivre parmi bien d'autres, ce serait celle d'une étude – dont le matériel serait évidemment très délicat et très dispersé – d'une étude de la réception de l'acte. Parce que la pratique de l'image dans les actes va conférer une certaine autorité pour certaines d'entre elles, conférer une certaine relation de signification parallèle au texte, comme on le voit dans

³⁰ Ce thème est illustré par l'utilisation du document Arch. nat. J590 n°20, charte royale ornée de Jean le bon datant de septembre 1352 (traité de mariage devant lier la France et l'Aragon).

³¹ Voir notamment Ghislain Brunel, *Les chartes décorées des Archives nationales, XIII^e - XV^e siècle. Images du pouvoir*, Paris, Archives nationales, 2005. Les actes d'une journée d'étude consacrée au même thème, sous un angle européen, doivent prochainement paraître, sous la direction de Ghislain Brunel, dans un numéro thématique de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

les manuscrits littéraires enluminés, mais également elle interroge la façon dont les actes étaient lus et vus. Et comme par hasard, comme toujours que ce soit pour le sceau, que ce soit pour la sculpture, que ce soit donc pour les chartes ornées, l'apparition de l'image est quand même assez brusque dans cette documentation diplomatique, elle en était quasi totalement dépourvue dans les siècles précédents ; l'apparition brusque de ces images dans quelques catégories de chartes a à faire, je pense, avec le fait que les actes sont mieux lus et mieux appréhendés par ceux qui les voient. Et donc il y a peut être une recherche à faire de ce point de vue là. De même qu'apparaissent des initiales qui commencent à structurer le discours à l'imitation de l'acte pontifical, qui guident une ébauche de lecture, alors que les actes très cryptés du haut Moyen Âge décourageaient en quelque sorte leur diffusion au-delà du petit cénacle des producteurs et des destinataires de l'acte, qui jouaient déjà un petit peu le rôle culturel de mandarins en quelque sorte. Alors que progressivement on peut supposer que, courant XIII^e-XIV^e siècle, l'appréhension – certes imparfaite – de la lecture de l'acte est doublée par ce message iconographique qui appuie, qui fait passer et appuie la lecture des caractères. C'est une simple hypothèse de diplomate.

Vous évoquez les comptes, c'est un problème effectivement très important et très intéressant. Ce qu'il faut, c'est non pas seulement retrouver les illustrations, c'est voir dans quel type de documents elles se trouvent. Or on voit, en particulier Christine Jéhanno³² a fait une très belle recherche là-dessus, dans les comptabilités on voit que, comme par hasard, l'exemplaire papier, brouillon, qui est conservé par devers lui par l'officier qui est soumis au jugement du compte, n'a pas d'illustration, alors qu'elle intervient souvent sur le très riche volume de parchemin qui est remis au contrôleur du compte. Donc là l'illustration se forme par exemple de grotesques, et peut être une sorte de *captatio benevolentiae* par l'image, identique aux paroles plus que respectueuses qu'on a pour le contrôleur des comptes. Ça fait peut-être partie d'une stratégie de séduction possible du contrôleur du compte, pour le rapprocher un petit peu du comptable qui a peur d'être accusé. Donc ce sera à confirmer. Parce que qui dit humain dit toujours diffusion vers l'extérieur, pas – à moins d'avoir un archiviste fou, ce qu'on rencontre parfois de temps en temps dans les siècles – pour son propre plaisir. Je pense que c'est toujours médiatisé dans une relation de communication, pour les actes aussi.

Il y a des cas où on voit aussi que les dessins servent de repères visuels pour des cotes, soit des cartons, soit des pièces particulières de l'acte. Il y a eu un très bel article de Jean Lartigaud pour

³² Christine Jéhanno, « L'écriture des comptes à la lumière de leur décor », intervention au colloque international « Classer, dire et compter. Discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge », organisé avec le soutien des universités de Paris 1 (Lamop) et de Lille 3 (Irhis), de la Cour des comptes, des Archives nationales, du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts comptables et du Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, 10 et 11 octobre 2012.

le Quercy³³ où il décryptait dans un inventaire d'actes fait par un notaire, environ 70 petites figurines qui étaient toutes tirées du monde végétal ou du monde animal, et qui captent l'attention justement, qui sont plus faciles à maîtriser par les médiévaux que des séries alphabétiques ou à double alphabet, qui sont difficiles à repérer. La présence du signe dans les inventaires d'archives, on avait la couronne déjà dans Pierre d'Étampes, la présence du signe est très importante, comme élément de désignation – si on peut dire sans mauvais jeu de mots – de l'acte ou de la layette d'archives. Donc autant de fonctionnalités qui sont à restituer avec un matériel évidemment qui ne nous parle plus guère, dont on peut sortir avec les comparaisons avec le domaine des livres de liturgie ou de littérature et d'histoire.

ARCHIVES ET NUMERISATION

La numérisation d'archives et de documents anciens permet au public de découvrir des fonds précieux bien qu'inconnus. La mise à disposition ou l'incommunicabilité d'archives en raison de la présence d'un support très accessible comme le numérique, peut-elle servir ou desservir la recherche? Peut elle révolutionner l'enseignement ?

Question fondamentale, et d'abord plusieurs types de numérisation : la numérisation de textes qui donne un accès plus rapide à de grands corpus sur lesquels on peut procéder à des interrogations lexicographiques *etc.* Il y a la numérisation également d'images, de documents originaux, qui est effectivement maniée par les services d'archives nationaux et départementaux comme un substitut à la communication des originaux, et plus rarement comme une véritable expérience scientifique, comme il est mené actuellement ici, aux Archives nationales, pour les registres de chancellerie, qui vont manifestement démultiplier leurs potentialités auprès des historiens.

Ce qui me frappe essentiellement dans ce domaine c'est le risque de couper le lecteur du contact avec le document original, qui est d'abord une question presque affective, mais qui est également une question scientifique en ce sens que, du point de vue de la codicologie, le témoignage du document est complètement écrasé par la numérisation. La numérisation doit donc être réfléchie, elle doit être pensée, elle doit être sélective, elle doit être surtout mise en rapport avec des systèmes qui permettent, soit par le papier soit à nouveau par l'informatique, d'accéder, de reconstituer le contexte un petit peu de chacune des pages, ce qu'on essaie de faire à l'École des chartes pour

³³ Jean Lartigaut, « Un mode de repérage des parchemins dans deux inventaires du XV^e siècle », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. 107, 1986, p. 181-184

l'édition du Cartulaire blanc de Saint-Denis³⁴. On a commencé avec des critères d'édition qui remontent à 1845, c'est-à-dire on édite un cartulaire et pas un chartrier, donc il fallait sauver un petit peu notre honneur de cette orientation du travail, et on essaie de remettre en contact chacun des actes édités avec la page du manuscrit correspondant, de la page d'un inventaire du XVII^e-XVIII^e siècle correspondant. Il y a toute une pédagogie, qui n'est pas forcément faite actuellement, toute une pédagogie au maniement de ces numérisations d'images, qui doivent être de toute manière un auxiliaire, qui ne peuvent pas prendre la place de la consultation de l'original ou de son analyse. C'est un vaste chantier à la fois pédagogique et intellectuel qui s'ouvre là. Parce que dans les fonds d'archives départementales, où il y a les documents comme l'état civil ou des documents utiles à la recherche généalogique, on a eu tendance à numériser le plus beau document, les plus beaux documents sans mettre en rapport avec des bases de données qui renseignent sur le contenu. C'est le cas par exemple de la très belle application des archives départementales de l'Aube pour le cartulaire de Clairvaux³⁵ : on a à la fois le document, une base de données qui permet d'y accéder, les renvois aux sceaux et aux originaux, donc un système complet qui fait sentir du bout du doigt et qui permet d'exploiter la richesse et la complexité des relations entre les différents types de documents et de voies d'accès au document.

Dans le cas précis de Saint-Denis, on était confronté à un chartrier très dispersé, c'est donc le cartulaire qui est un peu le fil d'Ariane primitif pour donner à l'historien de son pain quotidien, c'est à dire des actes. On édite donc dans l'ordre du cartulaire, par chapitre, avec des introductions qui permettent de refaire le point sur les actes originaux conservés par ailleurs et sur la non prise en compte par le cartulaire d'un certain nombre d'actes et surtout, notre honneur a été sauvé par une opération menée de concert avec l'administration des Archives, au point de vue du Ministère de la Culture, qui a consisté en la reproduction et l'édition, si l'on peut dire, de l'inventaire général des chartes du chartrier réalisées entre 1680 et 1720. Cela permet d'avoir un deuxième fil d'Ariane, à la fois dans les parties du Cartulaire blanc non encore éditées, qui sont très larges, et d'autre part dans la connaissance du chartrier pour prendre connaissance des actes qui n'étaient pas pris en compte déjà par le Cartulaire blanc. On arrive comme ça à 3200 actes en tout. Ici, l'informatique permet de mettre à jour, elle permet de corriger, elle permet d'ajouter progressivement des chapitres et aussi d'essayer le plus possible de les remettre en contexte dans les archives d'Ancien Régime et dans les

³⁴ Voir <http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/index.html> (consulté le 24 juin 2013).

³⁵ http://www.archives-aube.fr/arkotheque/cartulaires_inventaires/fonds_resu_rech.php?id_ark_type_fond=36&choix_commune=Abbaye%20de%20Clairvaux (consulté le 24 juin 2013).

archives actuellement conservées aux Archives nationales et éventuellement dans les autres cartulaires.

L'autre aspect qui me semble intéressant, quoi que sous-employé actuellement, c'est la possibilité de la juxtaposition de la numérisation image et du texte édité, dans la facilité que cela donne maintenant aux lecteurs de s'approprier l'édition, éventuellement de la critiquer, de la contrôler : il s'agit de quelque chose de tout fait neuf dans l'édition. Ce sont ces multiples potentialités qui nous ont guidés dans la mise à disposition du travail qui était déjà fait et qui sera achevé à peu près en 2056, d'après nos estimations.

DE L'EMPLOI DES SOURCES

Selon vous, la source, qui est en partie prisonnière de l'évolution des courants historiographiques, peut-elle être utilisée à l'infini ?

Absolument. On s'en aperçoit depuis trois siècles en diplomatique. C'est un problème qu'on connut les archives dans leur classement, puisque les archivistes de l'époque révolutionnaire et du premier XIX^e siècle étaient persuadés qu'ils rendaient service à l'historien en classant les documents, les chartes médiévales en particulier, par thèmes, en les enfermant dans des classes, alors que dix ans après on trouve une nouvelle interprétation possible par les historiens. Les sources d'archives ont ceci de commun avec toutes les autres sources, qu'elles sont questionnables à l'infini. Nous ne saurons jamais comment elles seront à exploiter dans 100 ans.

QUESTION BONUS

Pour conclure, vous serait-il possible de nous donner un chercheur, un événement, un personnage réel ou fictif, une série télévisée ainsi qu'un lieu que vous affectionnez tout particulièrement ou qui vous auraient marqué ?

Un chercheur ce serait Pierre Toubert³⁶ et sa thèse sur le *Latium* médiéval³⁷, qui reste dans son introduction une extraordinaire plongée dans le travail de l'historien et dans la possibilité de

³⁶ Ancien élève de l'École normale supérieure, il est agrégé en 1958 et devient membre de l'École française de Rome. Il intègre le CNRS dans les années 1960 avant d'être en 1964, nommé directeur d'études à IV^e section de l'EPHE. Professeur à Paris I Panthéon-Sorbonne puis membre du Collège de France, Pierre Toubert, spécialiste en Histoire médiévale, travaille tout particulièrement sur l'Italie médiévale, dans une perspective d'histoire sociale.

³⁷ Pierre Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Rome et Paris, École française de Rome, 2 vol., 1973.

donner vie aux choses du passé à travers le regard de l'historien. C'est aussi un essai de diplomatique sans le nom.

Pour l'événement, se serait sans doute de penser au petit notaire de village qui rédige un acte dans la journée, il fait chaud dehors, il n'a plus tellement d'idées, il est fatigué, il prend des bribes de formulaires et y met tout son cœur pour faire un beau produit graphique et assurer la perpétuité de la communauté à laquelle il appartient. C'est un peu l'angoisse du notaire au moment de la rédaction de l'acte.

Pour la série ce serait *Sur écoute*³⁸ sans l'ombre d'un doute. Comme elle donne un nouveau style avec un petit peu de narration. Pour les personnages, j'avais une idée tout à l'heure qui m'est sortie de la tête. Vous me faites travailler là, je n'aime pas ça (rires).

Alors comme lieu, peut-être Saint Martin de Londres avec une superbe église romane, à côté de Saint-Guilhem-le-Désert, vraiment qui ressuscite la Moyen-Âge.

³⁸ Série télévisée américaine créée en 2002. Elle a pour principal sujet la criminalité dans la ville de Baltimore. Cette série adopte le point de vue de ceux qui vivent cette criminalité au quotidien. Des sociologues et des anthropologues ont alors vécu dans certains quartiers de la ville pour restituer au mieux la réalité (http://fr.wikipedia.org/wiki/Sur_écoute ; consulté le 24 juin 2013).